



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Népal

Question écrite n° 67665

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation politique au Népal. En effet, le massacre qui a décimé, en juin dernier, la famille royale a déstabilisé cette monarchie himalayenne. Par ailleurs, la rébellion armée maoïste népalaise aurait acquis une telle popularité en palliant l'incurie de l'Etat qu'elle a contraint le Gouvernement à envisager de négocier avec elle. Onze ans après l'établissement d'un régime démocratique, la désillusion des Népalais est totale. Le mieux-être attendu de la fin de la monarchie absolue n'est pas venu. Le mouvement perçu comme le nouvel espoir des déshérités risquerait de plonger un peu plus cette partie du monde dans l'instabilité politique et l'autoritarisme, s'il venait à être porté aux affaires. Elle lui demande donc de lui préciser son sentiment sur le dossier népalais, ainsi que la politique que la France entend mener envers cet Etat afin qu'il puisse surmonter ses difficultés internes et éviter, in fine, le retour d'un régime autoritaire.

Texte de la réponse

La Constitution, adoptée le 9 novembre 1990, a institué au Népal un régime de monarchie constitutionnelle. La France suit de très près l'évolution de la situation politique de ce pays, confronté depuis 1996 à une rébellion maoïste ayant fait déjà plus de 1 800 morts. Ce sujet avait été évoqué lors de la visite du Premier ministre du Népal en France du 6 au 9 mars dernier, destinée à souligner l'importance que la France attache au renforcement de ses relations avec ce pays. L'évolution de la situation au Népal et également l'objet d'une attention constante de la part de l'Union européenne qui, après l'assassinat du roi Birendra et d'une partie de sa famille en juin dernier, par le prince héritier, a appelé, dans une démarche commune, au respect de la Constitution, des institutions démocratiques et de la monarchie constitutionnelle. En septembre, l'Union européenne s'est félicitée de la conclusion d'un cessez-le-feu entre le gouvernement du Népal et le parti communiste népalais maoïste (CPN-M) ainsi que de l'ouverture de pourparlers entre les deux parties. Elle a demandé aux deux parties de rechercher un règlement pacifique du conflit dans le cadre de l'état de droit, du respect des droits de l'homme et du pluralisme démocratique. Préoccupée par des informations faisant état d'intimidations et d'extorsions de la part des maoïstes, elle a appelé les responsables à cesser ces intimidations, afin d'instaurer une atmosphère constructive propice au dialogue. A l'occasion de la troisième série d'entretiens qui est prévue entre les autorités népalaises et la rébellion dans les semaines à venir, la France appelle de ses vœux l'amorce d'une résolution politique du conflit susceptible d'apporter au Népal la stabilité politique nécessaire à son développement. Le gouvernement français, soucieux de soutenir le développement du Népal, s'attache à renforcer son assistance technique et son aide au développement en faveur de ce pays. Plusieurs projets bilatéraux de coopération ont été menés ces dernières années, comme la mise en place d'un réseau sismique ou des actions de formation en France. Par ailleurs, la France a attribué en 2001 au Népal une aide alimentaire de 4 000 tonnes de blé, dont le fonds de contrepartie permet de financer un projet intégré de développement social et de production agricole à Kavre-Palanchok.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67665

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 5998

Réponse publiée le : 3 décembre 2001, page 6910